

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 23 Octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt trois octobre, le Conseil municipal de la Commune de VIVEROLS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian ALEXANDRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/10/2015

Secrétaire de Mairie :

Florence PELIN

PRESENTS : MM. MATICHARD – JOUBERT – PORTENEUVE – LACROIX – PICARD – ALLARD – ALEXANDRE – MARTIN

**ABSENTS : HAUTEVILLE Cyril a donné procuration à JOUBERT Marc
GEORGET Arthur a donné procuration à ALLARD Jean Yves
RECOQUE Pascal a donné procuration à MARTIN Isabelle**

Monsieur PORTENEUVE Fabien a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

Informations diverses

Délibérations :

- **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des diagnostics accessibilité – ADAP-PAVE**
- **Coupe de bois Section Coussangettes**
- **Coupes de bois de l'exercice 2015 Section Gorce-Bouteyras-Le Moulinet**
- **Décision modificative - Budget Communal 2015***
- **Location salles des gîtes pour activités sportives**
- **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**
- **Schéma de Mutualisation Intercommunal**
- **Subvention Groupe scolaire Henri Pourrat**

Questions diverses

Informations

- Les nouveaux horaires d'ouverture du guichet de La Poste ont été imposés par l'entreprise alors que M. le Maire aurait souhaité plus de négociations.
- La Gendarmerie de Viverols fermera au cours de l'été 2016 ; la date de fermeture n'est pas connue et peut être décidée quelques jours auparavant. La commune sera encadrée par la brigade de St-Anthème – Ambert avec une surveillance de la brigade de Craponne-sur-Arzon.
- La commission de diagnostic de l'accessibilité des lieux communaux recevant du public viendra visiter le village fin octobre pour commencer son travail début novembre. Merci de lui réserver un bon accueil !

- Pour nommer les voies et les rues de la commune (demande de La Poste), une réunion a eu lieu avec des habitants volontaires. Le projet sera présenté au Conseil Municipal prochainement.
- Les cérémonies du 11 Novembre se dérouleront le dimanche 8 novembre après la messe du souvenir à 9 H 30. Rendez-vous au monument aux morts à 11 heures. Puis un apéritif sera offert à la salle des associations à partir de 11 H 30
- Le banquet des pompiers aura lieu le dimanche 29 novembre au « Bourricot Gris »
- Fabien Porteneuve : à l'école, il y a 25 élèves de cycle 3 en octobre: 16 CE2, 3 CM1 et 6 CM2 : différents projets seront menés pendant l'année scolaire
- Marc Joubert : l'enfouissement de lignes ERDF à Plagnols risque de poser des problèmes techniques le jour où la route sera refaite : il y a des petites modifications à prévoir pour éviter des soucis dans le futur.

Délibérations

1°) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Schéma Départementale de Coopération Intercommunale (SDCI) du département du Puy-de-Dôme élaboré par Monsieur le Préfet.

Compte tenu de l'importance future de cette évolution du territoire, tous les conseillers ont pris connaissance du document et une large discussion s'installe d'emblée.

Il apparaît très rapidement que la proposition de rattachement des communes de la Vallée de l'Ance et de Viverols en particulier, à une large communauté constituée autour d'Ambert centrée sur la rivière Dore, ne répond en rien aux objectifs théoriques nouveau du SDCI : « organisation territoriale plus lisible et efficace autour de véritables bassins de vie, création d'une centralité ». En effet, la limite Auvergne – Rhône Alpes (qui dans la nouvelle configuration de régions ne devrait plus exister !) et plus particulièrement Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire marquée par la rivière Ance, a paradoxalement été respectée dans le SDCI, en oubliant les territoires du Forez, de Saint Bonnet le Château dans la Loire à Craponne sur Arzon en Haute Loire, villes qui sont toutes deux à moins de 20 kilomètres de notre village et avec lesquelles nous avons beaucoup plus d'échanges qu'avec l'arrondissement d'Ambert.

Il apparaît :

- qu'au plan géographique et historique, les plateaux du Haut-Forez sont une entité réelle.
- qu'au plan économique et sociétal, les liaisons sont-multi quotidiennes avec la plaine du Forez pour la population et les industries locales contrairement à Ambert.
- qu'au plan sanitaire, la proximité d'un grand CHU à Saint-Etienne, à moins d'une heure de route, est fondamentale, deux heures pour Clermont-Ferrand.
- qu'au plan touristique, « Auvergne Livradois-Forez tourisme » existe déjà et les vacanciers ligériens envahissent les Hautes-Chaumes en hiver.
- qu'au plan culturel enfin existent cinémas, théâtres, festivals multiples sur ce territoire.

Tous ces arguments plaident naturellement en faveur d'un regroupement des communes du Haut-Forez situées à cheval sur deux régions et trois départements. Le projet de regroupement n°4 du SDCI (département du Puy-de-Dôme) n'y répond pas.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le projet du SDCI du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas donner un avis favorable à ce Schéma de Coopération Intercommunal élaboré par Monsieur Le Préfet du Puy-de-Dôme.

2°) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des diagnostics accessibilité – ADAP-PAVE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation des communes à permettre l'accessibilité des bâtiments publics, de la voirie et des espaces publics aux personnes à mobilité réduite. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance est désignée en qualité de Maître d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des établissements communaux et communautaires recevant du public et les installations ouvertes au public, un plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public pour le bourg et la rédaction de l'agenda d'accessibilité programmé et des dossiers de demandes de dérogations éventuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance pour la réalisation des diagnostics accessibilité – ADAP-PAVE.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3°) Coupe de bois Section Coussangettes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'effectuer une coupe de bois dans la Section Coussangettes suivant le détail ci-dessous :

- environ 60 m3 de Pins et d'Epicéas

Après avoir consulté plusieurs entreprises, il a été décidé de retenir Monsieur Bernard RAGE de La Chaulme suivant la convention d'achat jointe à la délibération.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette coupe.

Vote Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4°) Coupes de bois de l'exercice 2015 Section Gorce Bouteyras Le Moulinet

Suite à la délibération du 20 mars 2015 et conformément à l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2015 pour l'application du Régime Forestier sur la section de Gorce – Bouteyras et le Moulinet, l'ONF propose comme coupe exceptionnelle l'exploitation de l'éclaircie de 1 ha de Grandis et feuillus divers sur la parcelle A 622, l'éclaircie de 0.8 ha d'Epicéa sur la parcelle A 89 et 1.50 ha à blanc d'Epicéa sur la partie Nord de la parcelle A 622. Pour cette dernière coupe, l'ONF fait remarquer au conseil municipal qu'un reboisement sera nécessaire ; en effet, compte tenu de la fragilité du peuplement (fort élancement, présence de chablis, jamais d'éclaircie...) l'éclaircie est une opération risquée et la coupe rase semble être une solution plus sûre mais nécessitera une reconstitution.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, demande à l'ONF de réaliser la coupe en bois façonné et de délivrer aux membres de section du bois de chauffage.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5°) Décision modificative - Budget Communal 2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2015 :

- compte 1322	+ 123 euros
- compte 2031-238	- 123 euros
- compte 204141	+ 6 534 euros
- compte 7325	+ 6 534 euros
- compte 023	+ 6 534 euros
- compte 021	+ 6 534 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6°) Location salles des gîtes pour activités sportives

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans la salle des gîtes une activité Yoga et Kung-Fu aura lieu une fois par semaine.

Il y a donc lieu de fixer le tarif de location de cette salle pour ces deux activités.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le tarif de location à 200 euros pour l'année scolaire

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7°) Schéma de Mutualisation Intercommunal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Schéma de Mutualisation Intercommunal établi par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable et approuve ce schéma de mutualisation des services.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8°) Subvention Groupe scolaire Henri Pourrat

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier du directeur de l'école Henri Pourrat d'Ambert sollicitant une participation financière au séjour découverte d'un enfant domicilié sur la commune de Viverols.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention d'un montant de 50 euros à l'école Henri Pourrat d'Ambert en participation d'un séjour découverte dans le Cantal pour un enfant de Viverols.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Dans le cadre de la mutualisation des actions de la communauté de communes, Maëlle Quatressous a été embauchée par la Communauté de communes pour satisfaire aux besoins de remplacement des secrétaires de mairie en cas d'absence, d'élaboration d'un plan de formation des personnels communaux, de rédaction des marchés publics et d'achats groupés.
- Une naturopathe souhaiterait développer son activité à Viverols. Compte tenu du caractère commercial de cette demande, une proposition de location d'un appartement ou de location à la séance sera proposée.